



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Du lundi 3 décembre 2018

I. Ouverture de la séance à 18h30

Nombre de Conseillers en exercice : 28

Etaient présents :

M. DESANGLOIS – M. LEGUILLON – Mme ACHOURI – M. GRISEL – Mme BAULT – M. GRAVIGNY – M. BUTTARD – Mme LOISEAU – Mme LEMONNIER HAQUET – Mme DESANGLOIS – M. PARMENTIER – M. DEFROMERIE – M. BULARD – Mme VANDEL – Mme SEMIEM – Mme LEPRON – M. BIGOT – Mme BENASSI – Mme BARRIERE

Absents ayant donné pouvoir :

M. BAULT à M BIGOT
M. CERNEA à M. LEGUILLON
Mme MARQUIS à M. GRAVIGNY
M. ANSERMET à M. DEFROMERIE
Mme QUOD-MAUGER à Mme LEMONNIER-HAQUET
M. GONZALES à M. GRISEL
M. DIATTA à M. DESANGLOIS
Mme MEZRAR à Mme DESANGLOIS

Absents :

Mme XAVIER

II. Contrôle du quorum

III. Contrôle des délégations de vote

- ✓ M. BAULT *donne pouvoir* à M BIGOT
- ✓ M. CERNEA *donne pouvoir* à M. LEGUILLON

- ✓ Mme MARQUIS *donne pouvoir* à M. GRAVIGNY
- ✓ M. ANSERMET *donne pouvoir* à M. DEFROMERIE
- ✓ Mme QUOD-MAUGER *donne pouvoir* à Mme LEMONNIER-HAQUET
- ✓ M. GONZALES *donne pouvoir* à M. GRISEL
- ✓ M. DIATTA *donne pouvoir* à M. DESANGLOIS
- ✓ Mme MEZRAR *donne pouvoir* à Mme DESANGLOIS

Présents : 19

Pouvoirs : 8

Absent : 1

Votants : 27

IV. Désignation du secrétaire de séance

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil Mme LEPRON est désignée pour remplir cette fonction.

Autres domaines de compétences 9.1 autres domaines de compétences des communes 9.1.2 enfance

- 2018-12-107 : Projet Educatif de Territoire Plan mercredi

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de M. DESANGLOIS, le Maire, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'approuver les termes du Projet Educatif de Territoire (PEDT) ci-joint ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le PEDT et *tous* documents *s'y rapportant*.

Informations

- A l'issue de la procédure de recrutement, le poste de directeur éducation, enfance, jeunesse, sport et vie associative est confié à Mme Guylène HERRAULT.

- Très bon déroulement de la 1ère journée du banquet des anciens ; à cette occasion, diffusion du guide des séniors.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 19H40

Le Maire



Patrice DESANGLOIS